

Subvention complémentaire à l'Association des FRANCAS de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a alloué au budget primitif 1994 une subvention de 1 196 000 F à l'Association des Francas de Besançon, qui gère et anime les Centres de Loisirs du mercredi et des petites vacances destinés aux jeunes Bisontins d'âges maternel et primaire.

Afin de permettre la continuité de la politique engagée par la Ville de Besançon avec cette association en matière d'accueil des enfants dans les différents centres de loisirs primaires et maternels de notre Ville et assurer un fonctionnement correct de ces structures jusqu'à la fin de l'année, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire de 70 000 F aux FRANCAS de Besançon au chapitre 944.6/657 code service 21100 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit du compte des «dépenses imprévues», chapitre 970/669.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.